

Règlement du Jeu Gagnez un voyage VIP pour assister à la Finale de la Coupe du Monde de la FIFA 2014 avec les pneus Continental, sponsor officiel
Du 15 au 18 mai 2014

ARTICLE 1

La société Continental France SNC, RCS Sarreguemines 380 110 304, (ci-après nommée « Continental » ou « la société organisatrice ») organise le Jeu intitulé « Gagnez un voyage VIP pour assister à la finale de la Coupe du Monde de la FIFA 2014™, avec les pneus Continental, sponsor officiel » accessible du jeudi 15 au dimanche 18 mai 2014 minuit sur sa page fan <http://www.facebook.com/continentalfrance> et par le biais des bannières présentes sur son site Internet www.continental.fr et sur www.footballmag.fr

La participation à ce Jeu est gratuite, sans obligation d'achat et implique l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants et son application par la société organisatrice.

ARTICLE 2

La participation à ce Jeu est ouverte à toute personne physique majeure à la date de la participation, résidant en France Métropolitaine, disposant d'un accès à Internet et bénéficiant d'une adresse électronique, à l'exception des membres du personnel du groupe Continental, de ses partenaires, de tout parrain ou annonceur et de leur famille directe vivant sous le même toit.

ARTICLE 3

Pour participer au jeu « Gagnez un voyage VIP pour assister à la finale de la Coupe du Monde de la FIFA 2014™, avec les pneus Continental, sponsor officiel», les participants sont invités à se rendre du jeudi 15 au dimanche 18 mai 2014 minuit sur la page facebook : <https://www.facebook.com/continentalfrance> et devront devenir fan de la page pour participer.

Il est entendu que tout autre mode de participation que via la page facebook est exclu.

Le jeu est aussi accessible par le biais du site Internet www.continental.fr et du site Internet www.footballmag.fr , en cliquant sur la bannière du jeu sur la homepage.

Sur la page du Jeu le joueur pourra prendre connaissance des informations suivantes :

- le nom du Jeu
- la date du début du Jeu
- la dotation à gagner lors du jeu

Les participants devront répondre aux trois (3) questions à choix multiples suivantes :

• **Question N°1**

Quels sont les sponsoring de Continental dans l'univers du football ?

- Continental est partenaire officiel de l'Equipe de France de Foot
- Continental est sponsor officiel de la Coupe du Monde de la FIFA 2014™
- Continental est partenaire officiel de l'Equipe de France de Foot et Sponsor officiel de la Coupe du Monde de la FIFA 2014™

- **Question N°2**

Dans quelle ville se déroulera la finale de la Coupe du Monde?

- Rio de Janeiro
- Sao Paulo
- Belo Horizonte

- **Question N°3**

Continental est :

- Spécialiste du freinage
- La première marque de pneus choisie par les constructeurs européens
- le spécialiste du freinage et la première marque de pneus choisie par les constructeurs européens

Un (1) gagnant sera tiré au sort parmi les participants ayant donné les bonnes réponses à l'ensemble des questions posées à l'occasion du présent jeu pour assister à la Finale de la Coupe du Monde de la FIFA 2014™. Le tirage au sort sera effectué le 19 mai 2014.

La dotation du présent Jeu est la suivante :

Le lot consiste en : Un (1) Voyage VIP pour deux (2) personnes pour assister à la Finale de la Coupe du Monde de la FIFA 2014™ d'une valeur de 5100€ TTC par personne (soit un total de 10200 € TTC pour le voyage). La personne accompagnant le gagnant (« l'accompagnant ») devra être majeure au jour du départ pour le voyage.

Dates : du 12 au 16 juillet 2014.

Le Voyage VIP comprend :

- › Le vol aller-retour au départ de Paris, taxes d'aéroport en vigueur.
- › Match de la Finale au Maracanã Stadium.
- › Hôtel Windsor Copa, situé dans le quartier urbain de Copacabana pour les nuits du 12, 13, 14 et 15 juillet.
- › Découverte des endroits incontournables de Rio de Janeiro, ainsi que les montagnes de Pain de Sucre et Corcovado et la Statue du Christ Rédempteur.

Le programme est donné à titre informatif, il peut être modifié par l'organisation.

Les frais de transport entre le domicile et l'aéroport à Paris, d'hébergements, de restauration, les dépenses personnelles et extra en général non expressément compris dans la dotation restent à la charge exclusive du gagnant et de l'accompagnant.

Le gagnant du Voyage VIP et l'accompagnant sont invités à consulter le site internet du Ministère des Affaires étrangères à l'adresse <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/bresil-12219/> pour prendre connaissances des recommandations et conseils à l'attention des voyageurs à destination du Brésil.

Le gagnant du voyage ne pourra pas rejouer sur un autre jeu Continental permettant de gagner un voyage dans le cadre de la Coupe du Monde de la FIFA 2014™. Le non-respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant.

ARTICLE 4

Le lot n'est ni cessible, ni transmissible. Il sera accepté tel qu'il est annoncé. Il ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni faire l'objet d'un échange ou remise de sa contre-valeur totale ou partielle en numéraire. Aucun changement pour quelque raison que ce soit, ne pourra être demandé à la société organisatrice.

Il est précisé que la société organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie, le gain consistant uniquement en la remise du lot prévu. Le gagnant sera contacté directement par téléphone par Continental. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

L'attribution du lot nécessite que le gagnant et l'accompagnant possèdent un passeport valide, à minima jusqu'au mois de février 2015 et qu'ils soient tous les deux majeurs.

A défaut d'une acceptation et d'une confirmation expresse de son gain et de des coordonnées du gagnant et de l'accompagnant, ainsi que d'une communication d'une copie du passeport du gagnant et de l'accompagnant répondant des conditions sus-énoncées au maximum 24 heures à compter de l'annonce du gain par Continental au gagnant, le lot sera automatiquement attribué à un gagnant suppléant.

Le silence du gagnant vaudra renonciation pure et simple de son gain, lequel sera automatiquement attribué à un gagnant suppléant.

ARTICLE 5

Les participants ne peuvent jouer qu'une seule fois.

Le non-respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant. Les champs obligatoires à remplir pour l'inscription sont les suivants : nom et prénom, âge, téléphone adresse postale, code postal et ville.

Ne seront pas prises en considération les candidatures dont les coordonnées seront incomplètes, celles adressées en nombre, celles adressées après les délais prévus ci-dessus ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement.

ARTICLE 6

Le présent règlement est déposé chez Maître Thines, Huissier de justice, Place de la Gare à 57200 Sarreguemines. Il sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande auprès de CONTINENTAL FRANCE SNC « Gagnez un voyage VIP pour assister à la finale de la Coupe du Monde de la FIFA 2014™, avec les pneus Continental, sponsor officiel », marketing, BP10519 La Croix – 60205 Compiègne cedex, (timbre postal remboursé sur demande au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par foyer, même nom, même adresse).

La connexion Internet pour la participation à ce Jeu sera remboursée sur simple demande écrite auprès de CONTINENTAL FRANCE SNC « Gagnez un voyage VIP pour assister à la finale de la Coupe du Monde de la FIFA 2014™ », marketing, BP10519 La Croix – 60205 Compiègne cedex, sur la base de 5 (cinq) minutes à 0,052 euros TTC (cinquante-deux millièmes d'euros toutes taxes comprises) soit 0,26 euros TTC (vingt-six centimes d'euros toutes taxes comprises) au total.

Le timbre sera remboursé dans les mêmes conditions énoncées ci-dessus. Toute demande de remboursement ne contenant pas les informations ci-dessous ne pourra être traitée :

- (1) le nom du Jeu,
- (2) l'heure et la date de connexion si applicable,
- (3) un relevé d'identité bancaire,
- (4) une copie de la facture détaillée de l'opérateur de télécommunication par lequel les appels ont été effectués. Le coût de la facture détaillée pourra également être remboursé sur présentation des justificatifs si celle-ci n'est pas délivrée gratuitement par l'opérateur de télécommunication.

Le règlement peut être consulté sur la page fan <http://www.facebook.com/continentalfrance>

ARTICLE 7

Continental se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce Jeu, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. Il est précisé que dans une telle hypothèse la dotation et sa valeur pourra être ramenée au prorata de la nouvelle durée du Jeu concerné. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Continental se réserve la possibilité de remplacer le lot par un produit d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité dudit lot, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Si le lot annoncé ne pouvait être délivré par la société organisatrice, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de non-fourniture du lot par le Partenaire, aucune contrepartie financière et/ou équivalent financier ne pourront être réclamés.

Le gagnant autorise expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de son nom et adresse (ville) et des photos de l'évènement sur le site Internet www.continental.fr, www.footballmag.fr et www.facebook.com/continentalfrance ainsi qu'à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent Jeu. Dans ce cas, aucune participation financière, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être exigée.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse suivante: CONTINENTAL FRANCE SNC « Gagnez un voyage VIP pour assister à la finale de la Coupe du Monde de la FIFA 2014™ », marketing, BP10519 La Croix – 60205 Compiègne cedex. Les participants sont invités à indiquer également le titre et la période du Jeu ainsi que le nom du site organisateur, soit www.facebook.com/continentalfrance.

ARTICLE 8

Continental rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via les sites sur lesquels le jeu est accessible.

En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement et/ou de perte de courrier postal ou électronique. Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site Internet www.continental.fr ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/aux : (1) l'encombrement du réseau ; (2) une erreur humaine ou d'origine électrique ; (3) toute intervention malveillante ; (4) la liaison téléphonique ; (5) matériels ou logiciels ; (6) tous dysfonctionnements de logiciel ou de matériel ; (7) un cas de force majeure ; (8) des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu.

ARTICLE 9

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du gagnant. Elle se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 10

Le simple fait de participer à ce Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage de la société organisatrice pour les cas prévus et non prévus.

En cas de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la société Continental dans un délai de 3 (trois) mois à compter de la date de fin de la session de jeu concernée.

En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier et la version du règlement accessible en ligne, c'est la version déposée chez l'huissier qui prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée chez l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur le site Internet et en contrariété avec le présent règlement.

Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement.

